

Aux Actionnaires de la société
SONASID S.A.
Route nationale n° 2
El Aaraoui – BP 551
Nador

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.816 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 65.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

▪ **Evaluation des immobilisations corporelles**

Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.272 qui représentent 26% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécie le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

▪ **Provision pour risques**

Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C" - Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFM, 1^{er} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani, Casablanca
T: +212 (0) 5 22 23 88 70
RC: 18197 - TP12: 639135
IF: 110513 - C: 11051307045

Mohamed Rqibate
Associé

	2023.12	2022.12	Variation
Chiffre d'affaires	4 995 795	4 888 161	2%
Autres produits de l'activité	-112 448	236 270	-148%
Produits des activités ordinaires	4 883 347	5 124 431	-5%
Achats	-4 082 092	-4 282 473	-5%
Autres charges externes	-301 377	-293 456	3%
Frais de personnel	-213 949	-185 364	15%
Impôts et taxes	-63 044	-57 704	9%
Amortissements et provisions d'exploitation	-136 648	-155 687	-12%
Autres produits et charges d'exploitation	30 704	13 046	135%
Charges d'exploitation courantes	-4 766 406	-4 961 638	-4%
Résultat d'exploitation courant	116 941	162 793	-28%
Cessions d'actifs	475	-77	-717%
Résultats sur instruments financiers	-14 484	22 780	-164%
Autres produits et charges d'exploitation non courants	2 240	237	845%
Autres produits et charges d'exploitation	-11 769	22 940	-151%
Résultat des activités opérationnelles	105 172	185 733	-43%
Produits d'intérêts	10 778	14 657	-26%
Charges d'intérêts	-34 302	-12 550	173%
Autres produits et charges financiers	11 412	-35 933	-132%
Résultat financier	-12 112	-33 826	-64%
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	93 060	151 907	-39%
Impôts sur les bénéfices	-41 891	-64 510	-35%
Impôts différés	14 082	-1 250	-1227%
Résultat net des entreprises intégrées	65 251	86 147	-24%
Intérêts minoritaires	174	217	-20%
Résultat net - Part du groupe	65 077	85 930	-24%

Résultat net par action en dirhams	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03
Résultat net par action des activités poursuivies en dir	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03

En KMAD	2023.12	2022.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	65 251	86 147
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	145 223	166 152
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	14 484	-22 780
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-475	77
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	224 483	229 596
Elim. de la charge (produit) d'impôt	27 809	65 760
Elim. du coût de l'endettement financier net	34 302	12 550
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	286 594	307 906
Incidence de la variation du BFR Impôts différés	58 604	-57 330
Impôts payés	-41 891	-64 510
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	303 307	186 066
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-236 001	-147 410
Variation des autres actifs financiers		-15
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	475	0
Intérêts financiers versés	-34 302	-12 550
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-269 828	-159 975
Variations de dettes résultant de contrats location	712	-6 664
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-117 000	-148 200
Variation des comptes courants associés	-692	534
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-116 980	-154 330
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de la trésorerie	-83 501	-128 239
Trésorerie d'ouverture	851 638	979 877
Trésorerie de clôture	768 137	851 638
Variation de la trésorerie	-83 501	-128 239

Actif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
Immobilisations incorporelles	4 419	5 667	-22%
Immobilisations corporelles	1 272 015	1 170 357	9%
Immobilisations en droit d'usage	99 524	102 927	-3%
Autres actifs financiers	39 962	39 962	0%
Créances d'impôt et taxes		1 267	-100%
Impôts différés actifs	158 065	168 042	-6%
Actifs non-courants	1 573 985	1 488 222	6%
Autres actifs financiers courants	9 922	24 406	-59%
Stocks et en-cours	975 673	1 012 111	-4%
Créances clients	1 314 860	1 007 176	31%
Autres débiteurs courants	240 600	197 083	22%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	768 137	851 638	-10%
Actifs courants	3 309 192	3 092 414	7%
TOTAL ACTIF	4 883 177	4 580 636	7%

Passif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
Capital	390 000	390 000	0%
Primes d'émission et de fusion	1 604	1 604	0%
Réserves	1 357 260	1 367 225	-1%
Résultats net part du groupe	65 077	85 930	-24%
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	1 813 941	1 844 760	-2%
Participations ne donnant pas le contrôle	2 547	2 280	12%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 816 488	1 847 040	-2%
Provisions non courantes	59 799	59 799	0%
Avantages du personnel	97 196	121 185	-20%
Dettes financières non courantes	109 759	109 047	1%
Impôts différés passifs	216 158	230 727	-6%
Autres créditeurs non courants	17 865	20 508	-13%
Passifs non courants	500 777	541 266	-7%
Provisions courantes	26 901	26 901	0%
Dettes financières courantes			
Dettes fournisseurs courantes	2 032 644	1 619 035	26%
Autres créditeurs courants	506 367	546 394	-7%
Passifs courants	2 565 912	2 192 330	17%
TOTAL PASSIF	3 066 689	2 733 596	12%
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4 883 177	4 580 636	7%

En milliers de dirhams

	2023.12	2022.12
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre		
Résultat net de l'ensemble consolidé	65 251	86 147
Autres éléments du résultat global		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	30 218	28 765
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	-9 490	-8 917
Sous total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	20 728	19 848
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	20 728	19 848
Résultat global de l'ensemble consolidé	85 979	105 995
Dont Intérêts minoritaires	267	274
Dont Résultat global net - Part du Groupe	85 712	105 721

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	TOTAL
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	390 000	1 604	1 388 754	107 770	1 888 128	2 007	1 890 135
Affectation du résultat de l'exercice N-1			107 770	-107 770	-	-	-
Dividendes versés			-148 200		-148 200		-148 200
Changement de méthodes comptables					-	-	-
Part du groupe dans le résultat				85 930	85 930	274	86 204
Gains et pertes actuariels			28 682		28 682		28 682
Autres mouvements			-9 781		-9 781		-9 781
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	390 000	1 604	1 367 225	85 930	1 844 760	2 280	1 847 040
Affectation du résultat de l'exercice N-1			85 930	-85 930	-	-	-
Dividendes versés			-117 000		-117 000		-117 000
Changement de méthodes comptables					-	-	-
Part du groupe dans le résultat				65 077	65 077	267	65 344
Gains et pertes actuariels			30 125		30 125		30 125
Autres mouvements			-9 490		-9 490		-9 490
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	390 000	1 604	1 357 260	65 077	1 813 941	2 547	1 816 488

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPÔTS

NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORABLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines). Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale. Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longométal Armatures.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre. Afin de se conformer aux normes IFRS, une réévaluation des actifs et des passifs d'impôts différés a été réalisée en utilisant les taux d'impôt prévus par la loi de finance selon le principe de symétrie.

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2023 et telles que publiées à cette même date. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 13 Mars 2024 par le Conseil d'Administration.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

3.4. Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quelques soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
- Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

10) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

11) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation.

Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2023 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

12) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel qu'il soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

13) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

14) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

34. Principes de consolidation

34.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

- (a) Il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement;
- (b) Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêtés des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

3.4.3. Exemption du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023.

3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle, les éléments suivants :

- La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

3.10. est de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36

« Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longométal.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT ;
- Sonasid évalue la valeur d'utilisation des actifs
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)

3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

3.12.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des événements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendu à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.14. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
 - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).
- à la date de transaction ne donne pas lieu à des montants égaux de différences temporaires déductibles et imposables

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite sont également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées. Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

3.19. Passifs financiers

3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créanciers. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, unité de droit à prestation et évaluée séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat, Déterminer le prix de transaction,
- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

3.21. **Autres produits de l'activité**

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

3.22. **Coût de l'endettement net**

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

3.24. Liste des normes et interprétations :

Normes ou amendements applicables obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Sonasid au 31 décembre 2023. Elles concernent principalement :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : cette norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : cet amendement supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- y amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables » : ces amendements clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les estimations comptables sont désormais définies comme « des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation » ;
- amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 » : ces amendements prévoient une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

Le Groupe Sonasid n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- amendements à IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- amendements à IFRS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financements fournisseurs » ;
- amendement à IAS 31 « Absence de convertibilité ».

3.25. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

3.25.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

3.25.2 Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

4.1 Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2023.

4.2 Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2023.

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasis intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasis se décomposent de la manière suivante :

	2023	2022
• Chiffre d'affaires	4 995,8	4 888,2
• Autres produits de l'activité	-112,4	236,3
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 883,3	5 124,4

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

	2023	2022
• Production vendue de biens et services	4 642,2	4 557,0
• Ventes de marchandises en l'état	353,6	331,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 995,8	4 888,2

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIARDS DE MAD	2023	2022
• Achats revendus de marchandises	(98,0)	(57,1)
• Achats consommés de matières et fournitures	(3 984,1)	(4 225,4)
AMORTISSEMENTS	4 082,1	4 282,5
• Loyers opérationnels	3,6	(2,3)
• Entretien et réparations	(5,8)	(3,5)
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(11,7)	(14,0)
• Charges externes diverses	(287,5)	(273,6)
PROVISIONS D'EXPLOITATION	301,4	293,5
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	(4 383,8)	(4 815,3)

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

8.1. Frais de personnel
Les charges de personnel de l'année 2023 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

EN MILLIARDS DE MAD	2023	2022
• Salaires et traitements	(152,6)	(133,0)
• Autres charges sociales	(55,1)	(44,1)
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(6,2)	(8,3)
TOTAL	(213,9)	(185,4)

8.2. Effectifs moyens
Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2023	2022	Var. %
• Cadres	120	113	6,2
• Non cadres	598	610	(2,0%)
TOTAL	718	723	(0,7%)

8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction
L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2022 et 31 Décembre 2023 se décomposent comme suit :

EN MILLIARDS DE MAD	2023	2022
AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		
• Immobilisations incorporelles	(2,0)	(2,0)
• Immobilisations corporelles	(122,6)	(142,3)
• Immobilisations en droit d'usage	(14,4)	(13,6)
TOTAL	(139,0)	(157,9)
EXPLOITATION COURANT		
• Stocks et créances	2,3	2,2
• Provisions pour risques et charges	7,3	(2,3)
TOTAL	(136,8)	(157,7)
IMPACT NET DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	(2,2)	(1,2)

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIARDS DE MAD	2023	2022
• Cession d'actifs	0,5	(0,1)
• Résultats sur dérivés de change – Trading	(14,5)	22,8
• Autres produits et charges d'exploitation	30,7	13,0
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	2,2	0,2
TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	18,9	36,0

* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIARDS DE MAD	2023	2022
• Autres produits non courants	23,1	25,5
• Autres charges non courantes	(20,9)	(25,3)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS	2,2	0,2

10.2 Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2023 et Décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

EN MILIARDS D'EURO		2023	2022
PRODUITS FINANCIERS			
CHARGES FINANCIÈRES			
• Reprises des pertes de valeur • Gains et pertes de change • Autres charges financières			
		11,4	(33,9)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES			
		144	12,0
		155,4	139,1

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

NOTE 12. IMPÔTS

121. Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2023 et 2022, s'analyse comme suit :

CHARGE D'IMPÔT COURANT		2023	2022
• Charge de l'exercice		(41,9)	(64,5)
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		0,0	0,0
CHARGES/PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS			
• Variations des différences temporaires		15,2	9,1
• Variations des taux d'imposition		(1,1)	(10,4)
• Variation des déficits fiscaux antérieurs			

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période

121.2 Impôts différés comptabilisés au bilan

	31-déc-23	31-déc-23	31-déc-23	31-jén-23	31-jén-23
IMPÔTS DIFFÉRÉS					
• Provenant des différences temporaires	158,1	158,0	216,2	230,7	(58,1)
• Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Provenant des crédits d'impôt					

1213. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD		2022	2021
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		551	359
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(41,9)	(64,5)
• Impôt sur les bénéfices		14,1	(1,3)
• Impôts différés			
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS HORS S.M.E.			
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)		(9,30)	(0,43)
• Impôt sur différences permanentes			
• Régularisation sur IS (a)			
• Cotisation minimale			
• Autres différences (b)		2,3	
CHARGE FISCALE REPRÉSENTÉE		(75,5)	(47,50)

NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

2023		2022	
Nombre moyen pondéré:			
• d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000	
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat			
• d'actions d'auto détention			
NOMBRE D'OPTIONS RETENU POUR LE CASCI 50			
• Nombre d'instruments dilués			

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de **16,69 Dirhams** au 31 Décembre 2023 contre **22,03 Dirhams** au 31 Décembre 2022.

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION			
	2023	2022	2021
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	65,1	85,9	
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	16,69 MAD	22,03 MAD	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	16,69 MAD	22,03 MAD	

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES				
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	54,8	0,8		55,6
• Acquisitions	0,8			0,8
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	55,6			55,6
VALEURS NETTES				
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	54,8			54,8
• Acquisitions	0,7			0,7
• Autres mouvements				
AU 31 DÉCEMBRE 2023	55,5			55,5
AMORTISSEMENTS ET PLUS-VALEURS				
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	(49,9)			(49,9)
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(49,9)			(49,9)
VALEURS NETTES				
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	(49,9)			(49,9)
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(49,9)			(49,9)
VALEURS NETTES				
AU 1 ^{er} JANVIER 2022	5,7	0,0	0,0	5,7
AU 31 DÉCEMBRE 2022	4,4	0,0	0,0	4,4

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Constr.	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
AU 1 ^{er} JANVIER 2022	266,2	727,6	314,0	48,51	59,7	1 416,0
• Acquisitions	1,7	20,8	95,5	21,5	2,2	141,7
• Cessions			(14,5)		(5,8)	(20,3)
• Autres mouvements		0,6	17,4	(18,0)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	267,9	749,0	316,9	50,0	56,1	1 439,9
VALEURS NETTES						
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	0,5	2,9	115,8	97,6	2,2	219,0
• Cessions			0,0		(4,5)	(4,5)
• Autres mouvements			107,3	(108,3)	1,1	0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	0,5	2,9	316,2	97,6	5,8	512,0
VALEURS BRUTES						
AU 1 ^{er} JANVIER 2022	266,2	727,6	294,3	0,0	55,3	1 343,4
• Amortissements	(0,4)	(29,4)	(110,7)	0,0	(1,8)	(142,3)
• Cessions			14,4		5,8	20,3
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2022	265,8	698,2	198,0	0,0	59,3	1 161,3
VALEURS NETTES						
AU 1 ^{er} JANVIER 2023	265,8	698,2	198,0	0,0	59,3	1 161,3
• Amortissements	(0,7)	(26,6)	(88,1)	0,0	(1,9)	(117,4)
• Cessions					4,5	4,5
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2023	265,1	671,6	109,9	0,0	63,8	1 050,4
VALEURS NETTES						
AU 1 ^{er} JANVIER 2022	260,0	577,0	594,3	50,0	4,0	1 445,3
AU 31 DÉCEMBRE 2022	243,6	553,3	429,7	30,3	6,2	1 263,1

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2023.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
PART NON COURANTE			
• Instruments financiers dérivés			
• actifs financiers		0,0	0,0
• prêts et créances		40,0	40,0
TOTAL		40,0	40,0
PART NON COURANTE			
• Instruments financiers dérivés			
• actifs financiers		9,9	24,4
• prêts et créances		0,0	0,0
TOTAL		9,9	24,4
TOTAL ACTIF FINANCIERS		49,9	64,4

16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
PART NON COURANTE			
• Prêts au personnel			
• Dépôts et cautionnements		0,0	0,0
TOTAL		40,0	40,0

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
• Stocks de marchandises			
• Stocks de matières et fournitures consommables		12,1	12,9
• En-cours de production		483,2	417,9
• Stocks de produits finis intermédiaires		160,1	71,1
TOTAL DES STOCKS EN VALEUR brute		415,3	616,3
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DEBUT DE PERIODE		1070,5	1110,2
• Reprise de valeur constatée sur la période		(105,0)	(118,4)
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions			
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet		11,1	12,4
• Autres mouvements			
MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PERIODE		(938,9)	(1005,8)
TOTAL STOCKS ET EN-COURS		476,4	610,5

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
• Clients et comptes rattachés			
• Dépréciation clients et comptes rattachés		1 649,6	1 333,1
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS		(334,7)	(325,9)
• Fournisseurs débiteurs - Avarces et acomptes			
• Personnel - débiteur		19,2	34,0
• Etat - débiteur		0,4	0,5
• Comptes d'associés débiteurs		193,6	148,6
• Créances sur cession d'actifs			
• Autres débiteurs		22,7	12,4
• Compte de régularisation - Actif		4,6	1,6
TOTAL AUTRES CRÉANCES CLIENTS		240,5	197,1

NOTE 19. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
• Titres et valeurs de placement			
• Banque		480,2	809,7
• Autres comptes de trésorerie		287,7	9,0
TOTAL		0,2	32,9

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

SONASID

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

20.2 Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DH	31-12-22	31-12-21
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 844,8	1 888,1
• Dividendes versés	(117,0)	(148,2)
• Autres variations	20,6	18,9
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	65,1	85,9
CAPITAUX PROPRES CONJoints PART DU GROUPE	1 813,5	1 944,8

20.3 Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DH	31-12-22	31-12-21
• Réserve légale		39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	462,3	480,3
• Autres réserves	850,1	845,7
• Report à nouveau	5,8	2,2
RÉSERVES GROUPE	1 357,3	1 367,2

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2023 et 2022 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 Décembre 2023.

- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

20.4 Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DH	31-12-22	31-12-21
• Intérêts minoritaires en début d'exercice		
• Dividendes versés	2,28	2,01
• Autres variations		
• Résultat de l'exercice	0,27	0,27
INTERETS MINORITAIRES DE LA CLOTURE	2,55	2,28

NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE DH	31-12-22	31-12-21
• Personnel d'exécution		30 000
• Agent de maîtrise		35 000
• Cadre		40 000
• Cadre directeur		50 000

EN MILLIONS DE DH	31-12-22	31-12-21
• Litiges		0,1
• Autres risques		86,6
TOTAL	107,4	86,7
DONT :		
• Part non courante		59,8
• Part courante		26,9

La variation de ces provisions entre 2022 et 2023 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE DH	SONASID 30-11-2022	SONASID 31-12-2022	SONASID 31-12-2021
• Litiges		0,1	
• Autres risques		86,6	86,6
TOTAL		86,7	86,7
DONT :			
• Part non courante		59,8	59,8
• Part courante		26,9	26,9

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture. Les niveaux des provisions au 31 décembre 2023 :

EN MILLIONS DE DH	SONASID 31-12-2023	SONASID 31-12-2022	SONASID 31-12-2021
• coût de service de la période			
• Reprises pour utilisation/Prestations payées			
• Variation de périmètre			
• Business combination (seulement si significatif)			
• Impact capitaux propres (correction erreur)			
• Ecart actuariels			
Provisions au 31 décembre 2023	1 027 735	1 027 735	26 085 828
Provisions au 31 décembre 2022	7 620 019	7 620 019	61 002 582

Résumé des principales dispositions des régimes

A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

A. Couverture de frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

BASE ACTUARIELLE

A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Prorated ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite répartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dettes Actuarielles) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

B. Hypothèses actuarielles

HYPOTHESES ECONOMIQUES		31-12-2021
Taux d'évaluation		1,00%
Taux d'inflation		1,00%
Taux d'ajustement		1,00%
Taux d'actualisation		5,40%
- Fin de Santé		5,00%
- Indemnités de fin de Carrière		15,00%
Taux d'ajustement des salaires		3,50%
Taux d'ajustement des prestations futures (Prestations VAP)		1,50%
Taux d'ajustement des prestations futures (Prestations VAP)		1,50%
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES		
Mortalité	Carrière	Non Carrière
Invalidité		
Taux de mobilité par tranches d'âges		
Tranches d'âges		
• 29 ans et avant	20,00 %	10,00 %
• 30 à 34 ans	10,00 %	5,00 %
• 35 à 39 ans	7,50 %	3,75 %
• 40 à 44 ans	5,00 %	2,50 %
• 45 à 49 ans	2,00 %	1,00 %
• 50 ans et plus	0,00 %	0,00 %
Mortalité à l'issue de la carrière		Mortalité à l'issue de la carrière
Mortalité à l'issue de la carrière		50 ans
Mortalité à l'issue de la carrière		50 ans

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

Finances courantes	31-12-20	31-12-21
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	109,0	109,0
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	109,0	109,0
• Emprunts obligataires	0,00	0,00
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	0,00	0,00
TOTAL	109,0	109,0

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
DETTE FOURNISSEURS (non courants)			
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an		17,9	20,5
TOTAL DETTES FOURNISSEURS (non courants)		17,9	20,5
DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (non courants)		17,9	20,5
EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS		2027,3	1619,0
• Clients créditeurs Avances & Acomptes		12,5	158,5
• Personnel créditeur		6,5	5,8
• Organismes sociaux		2,3	8,8
• Etat créditeur		482,2	370,5
• Comptes d'associés créditeurs		1,2	1,9
• Dettes si acquis, d'actifs			
• Autres créanciers		0,7	0,7
• Compte de régularisation - passif		1,0	0,1
TOTAL AUTRES CREDITEURS COURANTS		484,4	546,4
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (non courants)		2 511,7	2 165,4

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :

✓ Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.

✓ Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
• Autres actifs financiers		49,9	64,4
• Clients et autres débiteurs		1 555,5	1 204,3
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie		788,1	851,6
TOTAL		2 393,5	2 120,3

25.2. Juste valeur des passifs financiers

dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).

- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD		31-12-22	31-12-21
• Fournisseurs et autres créditeurs		2 556,9	2 185,9
• Dettes financières non courantes		109,0	109,0
• Dettes financières courantes		0,0	0,0
TOTAL		2 665,9	2 294,9

23.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-déc-23	31-déc-22
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - ACTIF		9,9	24,4
• change		9,9	24,4
INSTRUMENTS DÉRIVÉS - PASSIF			
• change			

- Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients. Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD		31-déc-23	31-déc-22
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois		—	(0,72)
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur		—	—
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		(0,12)	(0,12)
• Produits de sous-location liés d'actifs au titre de droits d'utilisation			
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		(0,63)	
TOTAL			(0,84)

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD		31-déc-23	31-déc-22
• Dans 1 an		19,85	11,44
• Entre 1 et 5 ans		48,35	26,02
• Supérieur à 5 ans		125,91	71,59
TOTAL		194,11	109,05

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de **(6,59)**.

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD		31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties donnés		300,1	287,5
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		0	0
• Autres engagements donnés		298,5	52,3
TOTAL		598,6	340,8

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD		31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties reçus		248,5	299,6
• Nantissement et hypothèques reçus		0	0
• Autres engagements reçus		0	0
TOTAL		248,5	299,6

NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIARDS DE MAD			31-12-2021	31-12-2022
• Administrateurs • Membres du comité de direction		2,0	2,0	2,0
		8,5	8,5	7,4
TOTAL		10,5	10,5	9,4

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

30.1 Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIARDS DE MAD			31-12-2021	31-12-2022
• Variation des stocks • Variation des créances • Variation des dettes		36,91	36,91	(370,92)
		(349,93)	(349,93)	(425,51)
		371,63	371,63	739,10
VARIATION NETTE		96,60	96,60	(157,33)

30.2 Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIARDS DE MAD			31-12-2021	31-12-2022
• Trésorerie et équivalents de trésorerie • Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)		768,1	768,1	851,6
		(0,0)	(0,0)	(0,0)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - BILAN		768,1	768,1	851,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - TFT		768,1	768,1	851,6

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2023.

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2023

31-12-2023 (en MAD)						31-12-2022
	% du total	% consolidé	Valeur	% consolidé	Valeur	
• SONASID	100%	100%	IG	100%	IG	IG
• LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG